



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 07 Septembre 2026

Présents : Jacques Barthes - Yves Combes- Zafra Eloise - Laiguillon Jean-Pierre - Marfin Marie-Christine -
- Riche Isabelle - Veronique Ruiz - Maillot Chloe - Louis Martin-Lemaigre-Claude- Raymond Calvet
Absents : 0
Procurations : 0

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin 2026

- Délibération EPCI - pouvoir de police
- Délibération Valeco
- Délibération rétrocession fond ancien / nouveau comité des fêtes
- Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 29 juin 2026 reporté au conseil municipal du 21 septembre 2026.

- Monsieur le maire présente la délibération de l'EPCI (Pouvoir de police), à l'unanimité Monsieur Barthes est désigné pour l'EPCI.
- Monsieur Barthes présente le projet d'extension du Parc éolien de Fenouillèdes porté par la Société « VALECO » qui serait implanté sur la commune de Lesquerde (Présentation faite par Monsieur Barthes en raison de sa connaissance de celui-ci, présentation neutre sans prise de position, simple explication).

Un Conseil Municipal aura lieu le 21 septembre 2026 à 18h00 pour le vote définitif avec désignation du signataire de la Promesse de Bail Emphytéotique.

- Monsieur le Maire propose une rétrocession des fonds de l'ancien comité des fêtes en faveur du nouveau comité des fêtes de Lesquerde, à l'unanimité la décision est favorable.

Un virement de la totalité de ce qui a été restitué à la mairie comme convenue par la convention de l'ancien comité sera donc reversé en intégralité au nouveau comité soit la somme de 2084.26€

Monsieur le maire propose par solidarité pour les incendies de Trévillach un soutien financier à hauteur de 500€

L'ensemble du conseil municipal à l'unanimité valide ce soutiens financier en faveur des sinistrés des aspres.

Question Diverses :

- Mme. Isabelle Riché demande s'il serait possible de mettre dans le village des distributeurs de sacs pour les excréments canin,

La réponse est donc oui, deux distributeurs seront donc installés très prochainement, une rue du Casteil et un Grand rue du capitoul.

- M. Martin Louis demande si la commune ou la communauté de commune pourrait éventuellement verser une subvention pour le débroussaillage des terrains privés des particuliers qui estime la facture trop élevée ?

A cette question Monsieur Barthes refuse car il convient à chaque propriétaire d'entretenir sont terrain par ces propres moyens.

- M. Laiguillon Jean-Pierre demande si l'on peu ajouter deux lampadaires dans le village car deux zones serait sombre, Monsieur Barthes va voir ce point avec le Sydeel qui s'occupe de l'éclairage.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 18h45.

**A Lesquerde,
Le 10/09/2026**

**Monsieur Le Maire
Jacques BARTHES**

